



SNUipp-FSU 67

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



CAPD du 14 février 2013 : Compte rendu

La CAPD de ce jour était présidée par M. Guichard, DASEN.

1- Ordre du jour :

- Echanges franco-allemand
- Postes à profil
- Réponses aux questions diverses des organisations syndicales

2- Déclarations liminaires (voir le document annexe en pdf) :

M. Guichard a répondu en précisant que le Conseil d'Ecole avait toute sa place dans la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, car le mot de la réforme scolaire est bien la « concertation ».

3- Approbation des Procès Verbaux des CAPD des 5 juillet 2012, 5 septembre 2012 et 13 décembre 2013

4- Echanges franco-allemand :

Le programme franco-allemand d'échanges d'enseignants du 1^{er} degré est fondé sur la réciprocité (nécessité d'un nombre égal de candidats allemands et français, à la fois sur le plan national et de proximité).

Critères de choix des candidats : Ces critères s'appliquent lorsque le nombre de candidatures françaises est supérieur aux candidatures allemandes :

- 1- Enseignants de la voie monolingue n'ayant jamais participé à ce dispositif (premières demandes)
- 2- Enseignants dont c'est la première demande de renouvellement et dont les partenaires allemands ont fait la demande de maintien (continuité pédagogique, prise en charge d'une classe bilingue...)
- 3- Enseignants dont c'est la deuxième demande de renouvellement
- 4- Enseignants de la voie bilingue ayant besoin de perfectionnement linguistique, sous réserve de possibilité de remplacement
- 5- Demandes exceptionnelles (accord spécifique avec autorités allemandes)

Candidatures pour l'année scolaire 2013-2014 :

Sur les 23 candidatures :

- 14 nouvelles demandes (dont 5 enseignants affectés sur poste bilingue)
- 9 demandes réitérées : 6 en 1^{er} renouvellement (avec appui des autorités allemandes)
 - 1 avec participation antérieure
 - 2 en 2^{ème} renouvellement

Nécessité de prévoir entre 14 et 18 postes (nombre de départs conditionné par le nombre de candidats allemands, par le choix du type d'échange (national ou de proximité), par le secteur géographique demandé, etc...).

En fonction de ces critères, la CAPD a validé le départ de 16 candidats (sous réserve de parité d'échange ou de postes dans les Länder demandés).

5- Poste à profil « Chargé de mission Auxiliaires de Vie Scolaire »

Il y avait 11 candidats. Le candidat retenu devait avoir une bonne expérience dans l'ASH, une très bonne maîtrise de l'outil informatique, des compétences organisationnelles.

Le poste a été pourvu à titre définitif.

6- GT Mouvement

Suite au Groupe de Travail « Règles du Mouvement », la CAPD devait entériner certaines nouvelles règles. Ces nouvelles règles apparaîtront dans la circulaire mouvement.

7- Divers

• *Départ en formation de psychologues :*

Cette année, il n'y a pas de départs en formation « psychologue » car il n'y a pas de besoin pour le Bas-Rhin.

• *Mallette des parents :*

Il s'agit d'un outil à destination des parents dont les équipes enseignantes peuvent s'emparer.

• *Modules ASH :*

Cette année, sur 6 demandes de départs en stage national, ce sont 2 collègues qui pourront participer au stage.

• *Bonification handicap :*

Cette année, 5 candidatures bénéficient des 800 points de bonification.

• *Fiches de paye :*

Les fiches de paye sont mises sous pli actuellement, accompagnées du reçu fiscal.

A moyen terme, les fiches de paye seront dématérialisées : envoi électronique sur les boîtes professionnelles, en plus de l'envoi papier. Le code du travail autorise l'employeur à n'utiliser qu'une voie électronique pour les fiches de paye.

• *Application du décret sur les rythmes scolaires*

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé sa crainte de l'application du décret dans les conditions actuelles d'exercice du métier : comment mettre en place en Plan Educatif Territorial dans des locaux non adaptés ?

Le SNUipp-FSU 67 a dénoncé les pressions des IEN quant à la réunion des conseils d'écoles sur ce sujet. Il a rappelé que le ministre a encouragé les conseils d'école à s'emparer de la question. Il serait ainsi préférable d'encourager les conseils d'écoles à se réunir.

Le DASEN nous a informé qu'en l'absence de prise de position de la part de la mairie, le décret des rythmes scolaires sera appliqué à la rentrée scolaire 2013.

Par contre, toutes les communes réticentes peuvent demander une dérogation et repousser l'application à septembre 2014.

NDLR : Il est donc plus que temps de s'emparer de cette question, en réunissant un conseil d'école et en écrivant à votre maire (Cf sur notre site l'article du 11 février 2013 « Rythmes scolaires : Les outils pour les écoles »)

• *Frais de déplacement :*

Le SNUipp-FSU 67 a interpellé l'administration quant au fait que certains collègues ZIL n'ont toujours pas perçu leurs indemnités de déplacement datant du début d'année scolaire.

Le DASEN en a pris bonne note.

- *Dispositif « Plus de maîtres que de classes » :*

Le SNUipp-FSU 67 a demandé que les écoles qui pourraient être concernées par ce dispositif soient informées par leurs IEN afin qu'elles puissent constituer un dossier et une demande auprès de l'IA.

Le DASEN nous a informé qu'il n'y avait que 11 postes ; il en a été question en CTSD. Une liste des écoles dans le besoin est déjà remontée et fait état de plus de 11 demandes.

- *Pressions et droit de grève des enseignants débutants :*

Le SNUipp-FSU 67 a interpellé le DASEN sur les pressions dont ont été victimes certains collègues débutants. Quelques stagiaires nous ont en effet informés que leurs IEN les encourageaient à NE PAS se porter grévistes lors de la journée du 12 février 2013 : selon eux, cela n'illustrerait pas le sérieux dont ils doivent faire preuve, d'autre part cette journée de grève leur serait retirée de leur AGS et cela les handicaperait lors des phases du mouvement.

Le DASEN a répondu que le droit de grève est inscrit dans la constitution. Il se porte garant du respect de ces droits légaux.

- *Absences non remplacées de collègues :*

Le SNUipp-FSU 67 demande quel est l'effectif maximum humainement acceptable dans une salle de classe lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé ?

Le DASEN a rappelé qu'il existait des capacités d'accueil et de sécurité. Si ces situations existent, il compte sur les enseignants pour s'adapter mais ce ne sont pas des situations qui doivent durer.

- *M2 en alternance :*

Les contrats des M2 en alternance s'arrêtent le 31 mai. Les étudiants qui ne seraient pas admissibles ou les étudiants admissibles qui le souhaitent (et qui le peuvent en fonction de leurs dates de concours) peuvent poursuivre leur contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.